

## Commune de Puissalicon

### DELIBERATION N° 2023-29 Rapport d'activités et Compte Administratif 2022 de la CC les Avant-Monts

Convocation du 01/12/2023  
Séance du 05/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents** : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE-AMEN Marie – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – CRITG Stéphane – MISSANA Virginie – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril – BRIFFA Eric

**Absents** : BLANCOU Hubert (pouvoir à GAU) – KUTTEN Michel (pouvoir à FERRE) – TOUZET Christophe (pouvoir à LORENTE) – DARDAILLON Marine

**Secrétaire de séance** : LORENTE-AMEN Marie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-39,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année, la communauté de communes est chargée de transmettre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI à chacune des communes membres accompagné du compte administratif arrêté par son organe délibérant.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire auprès de son Conseil Municipal en séance au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires sont entendus.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Prend acte** de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour l'exercice 2022.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 06/12/2023  
Publication sur le site internet de la Commune le 06/12/2023



**Marie LORENTE-AMEN**  
Secrétaire de séance



**Michel FARENC**  
Maire

Envoyé en préfecture le 06/12/2023 Reçu en préfecture le 06/12/2023 Publié le ID : 034-213402241-20231205-DCM_2023_29-DE
---